

SIVOS ARS-GIMEUX

SEANCE DU 24 JANVIER 2017

Le Comité du SIVOS est convoqué par Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Présidente, le dix-neuf janvier 2017 pour la tenue d'une séance ordinaire le vingt-quatre janvier 2017 à 17h45.

Ordre du jour :

- COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08/12/2016 ;
- GRAND COGNAC :
Convention de délégation de compétence transports scolaires,
Convention de versement de subvention transports scolaires.
- CONTRAT GROUPAMA ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL ;
- QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre janvier à 17h45, le comité du SIVOS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Présidente.

Etaient présents : MM. Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Claude CHATEAU, Xavier JOURDAIN, Philippe LAFFORT, Sylvie AUGUIN.

Invités :

Absents excusée : Mme Michèle LAGARDE donne pouvoir à Mme DEMAIL-SOUCHET

1. GRAND COGNAC TRANSPORTS SCOLAIRES

Convention de versement de subvention de fonctionnement Pour les Autorités Organisatrices de Transport secondaire

Madame la Présidente fait lecture de la convention de GRAND COGNAC concernant de versement de la subvention de l'année 2016/2017 et demande aux membres du SIVOS de bien vouloir l'habiliter à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS décident :

- D'autoriser la Présidente à signer la convention de versement de subvention de fonctionnement pour les autorités organisatrices secondaires de transport 2016/2017.

Votants : 5 pour : 5 contre : 0

DELIBERATION 2017-01-JANVIER- 01
Reçue en Sous-préfecture le

Convention de délégation de compétence en matière d'organisation des transports scolaires réguliers des élèves du 1^{er} degré

Madame la Présidente fait lecture de la convention de GRAND COGNAC concernant de la délégation de compétence en matière d'organisation des transports scolaires réguliers des élèves du 1^{er} degré et demande aux membres du SIVOS de bien vouloir l'habiliter à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS décident :

- D'autoriser la Présidente à signer la convention de délégation de compétence en matière d'organisation des transports scolaires réguliers des élèves du 1^{er} degré.

Votants : 5 pour : 5 contre : 0

DELIBERATION 2017-01-JANVIER- 02
Reçue en Sous-préfecture le

2. CONTRAT GROUPAMA ASSURANCE STATUTAIRE : *reconduction du contrat au 1^{er} janvier 2017*

La Présidente présente le contrat de l'assurance statutaire GROUPAMA et les conditions inchangées à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Taux de 5.24 % pour les agents,
- Taux de 1.13 % pour les agents IRCANTEC.

Après en avoir délibéré le Comité du SIVOS décide :

- De reconduire le contrat avec les nouvelles conditions à compter du 1^{er} janvier 2017,
- D'autoriser la Présidence à signer les contrats 2017.

Votants : 5 pour : 5 contre : 0

DELIBERATION 2017-01-JANVIER- 03
Reçue en Sous-préfecture le

3. QUESTIONS DIVERSES

La Présidente informe les membres du SIVOS qu'une réunion a eu lieu en janvier, avec Mme SALMON, l'inspectrice de l'Education Nationale, concernant l'éventuelle fermeture d'une classe du RPI, sur l'école d'Ars, en raison de la baisse des effectifs prévue à la rentrée prochaine. La décision finale sera annoncée le 8 février prochain.

La Présidente informe les membres du SIVOS qu'elle souhaite, pour des raisons personnelles, mettre fin à son mandat de Présidente après le vote du budget.

Monsieur CHATEAU évoque les problèmes de l'adoucisseur de Gimeux, en panne actuellement, et le devis de réparation demandé à CULLIGAN, qui en assure l'entretien annuel. En raison de l'ancienneté de ce matériel (acheté en 1990) il va contacter un autre fournisseur pour un adoucisseur identique à celui d'Ars et moins onéreux.

La Présidente donne quelques informations sur les crédits consommés en 2016.

Fin de séance 18h25